Image not found or type unknown

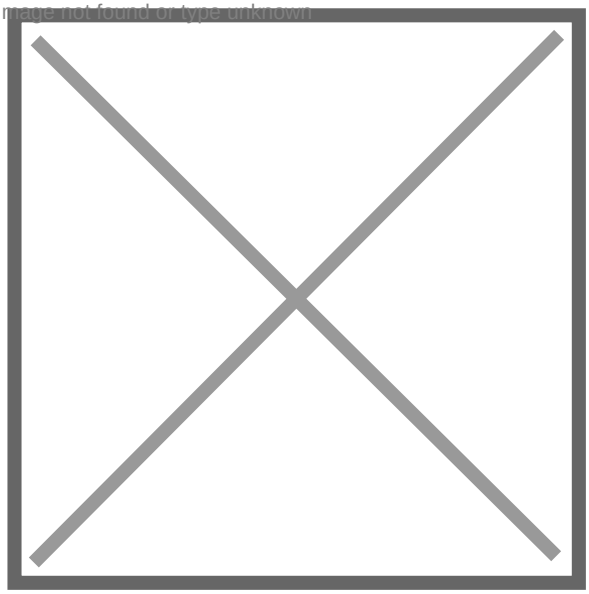

Chien insuffisance cardiaque

Par **scipion**, le **08/06/2009** à **00:11**

Bonjour,

j'ai acheté un dalmatien le 18/04/2009 dernier. Au bout de 15 jours, celui-ci vomissant des vers, je l'emmène chez mon véto pour une auscultation et la prescription d'un vermifuge. Là, qu'elle ne fût pas ma surprise d'apprendre qu'il avait un souffle au coeur (il n'a pour le moment aucun symptôme apparent).

Le véto nous renvoie sur l'école vétérinaire de Nantes où on lui diagnostique après une écho et un doppler, une insuffisance mitrale (la valve est abîmée définitivement) associée à une insuffisance aortique. C'est à dire qu'un jour, il aura une insuffisance cardiaque et devra passer sous médicaments à vie pour un coût non évaluable à ce jour (peut-être 10€ par mois ou bien 100€). le pronostic est bon à court et moyen terme mais mauvais à long terme. Une prochaine écho en septembre permettra d'affiner le pronostic à moyen et long terme. Pistes du cardiologue : anomalie congénitale ou bien acquise suite à une fièvre ou bronchite. Ce n'est donc pas, je précise, un souffle juvénile ponctuel.
L'éleveuse me dit, bien évidemment, qu'il a quitté son élevage en parfaite santé. Moi, je suis furieux car j'avais pris cette race endurante pour pouvoir m'accompagner dans mes footings quotidien. A un moment non déterminé, il ne pourra évidemment plus courir.
On ne peut pas, à priori, s'appuyer sur le code rural mais peut-on utiliser le code civil (art 1641 et consorts) pour vice caché et demander un remboursement partiel? Sachant que le certificat médical fournit date de 12 jours avant la vente (fait lors du test PEA et ne notant rien d'anormal) et que moi j'ai pu constater le souffle que 15 jours après la vente, à qui incombe la preuve de sa bonne foi? Au professionnel de me prouver que le chien était clean le jour de la vente ou bien à moi de prouver qu'il n'a pas été malade chez moi? Ne suis-je légalement pas en droit en cas de soucis dans les 3 premiers mois de lui réclamer les frais de la consultation en cardiologie (90€)?
Sachant que l'avis de septembre est important (pour affiner le diagnostic mais aura lieu 5

mois après la vente (constatation d'une évolution où non) dois-je envoyer tout de suite un recommandé constatant la pathologie et préciser qu'on attendant le diagnostic de septembre pour un recours?

cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés